

Syndicat du Bassin versant de la Vouge

25 avenue de la Gare

21 220 GEVREY CHAMBERTIN

Téléphone : 03-80-51-83-23

Télécopie : 03-80-51-81-72

Courriel : bassinvouge@orange.fr

Site Internet : www.bassinvouge.com

REUNION DU 8 SEPTEMBRE 2015 – GEVREY CHAMBERTIN

Date de la convocation : 24 août 2015

Le huit septembre deux mil quinze à 19 heures 00, les membres du Conseil Syndical du Syndicat du Bassin versant de la Vouge se sont réunis à Gevrey Chambertin sous la Présidence de séance de Monsieur BERTHIOT Paul Marie.

Nombre de délégués titulaires : 86

Présents : 65

Procuration : 9

Présents : Mesdames et Messieurs Gilles SEGUIN, Thierry JOTTRAS, Antonio COBOS, Sylvie CLAIRET, Patrice ANDRIEU, Frédéric JALOCKA, Alain LEFEVRE, René PROCHWIEZ, Christian FEUILLAT, Charles SIRUGUE, Jean Luc LOIZON, Jean Luc BOILLIN (procuration de M. BARBE), Alain LINGER, Claude BOURGEOT, Sylvain DOISNEAU, Jérôme TOUCHARD, Claude REMY (6 voix) (procuration de M. Gilles CARRE (6 voix)), Gérard TARDY (6 voix), Hubert POULLOT (6 voix), Christophe ALLEXANT (6 voix), Daniel CHOUSA (6 voix), Maurice MAILLOT, Didier HERBLOT, Karine DELABAYS, Patrick JACQUET, Gérard PAILLET (procuration de Mme Florence LUCISANO), Jean-François COLLARDOT, Gérald DETAIN, Matthieu DOROT, Jacques CARTERON, Régis JUNON, Elisabeth VINCENT (procuration de M. FERRET), Bernard BOUILLOT, Philippe DEMOUX, Gérard BERTHOZ, Jean Noël DUMAS, Monique ISSAD, Didier LEVEQUE (procuration de M. Pierre LEVEQUE), Igor MAILLOTE, Laurent BONDOUX, Corinne PIOMBINO, Gilles SALLIC, Bernard BOURGEON, Noël GUEDENEY, Dominique DUMONT, Yves PROST, Jean MONIN (procuration de M. Alain NOIROT), Benoît FRANET, Bernard PAUTET, Pascal VIARD (procuration de M Renzo PAPUCCI), Denis PENNING, Jean Claude BROUILLON, Yves GELIN, Edouard TRAPET, Jean Pierre COFFIN (procuration de Mme Noëlle MINARD, Marc BRUNO, Jean Bernard BOURDON, Sylvain PELLETIER, Paul Marie BERTHIOT (procuration de M. TREMOULET), Franck PACOT, Marie Ange FAVRE, Jean-Louis SIRUGUE, Maurice CHEVALLIER, Daniel GEOFFROY et Éric LANDRAS.

Délégués excusés : Mesdames et Messieurs Gérard TREMOULET, Joris BARBE, Gilles CARRE, Dominique GERMAIN, Florence LUCISANO, Jean Pierre FERRET, Stéphane PELLETIER, Pierre LEVEQUE, Alain NOIROT, Noëlle MINARD.

Invités : Messieurs LANIER Edouard et BOILLIN Nicolas (SBV – CLE Vouge)

M. TOUCHARD Jérôme est secrétaire du syndicat

M. COLLARDOT propose de continuer l'ordre du jour. Le comité syndical accepte la proposition.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du CR du 16 juin 2015
- Renouvellement des membres du Bureau
- Délégation d'attribution au Président et au Bureau
- Renouvellement de la commission d'appel d'offre
- Indemnités de Présidence et de Vice-Présidence
- Travaux en rivières :
 - o PPRE Tranche 2015
 - o L'Oucherotte à Longecourt en Plaine et Aiserey

- Réaménagement des locaux du SBV
- Réglementation encadrant l'usage des pesticides – Modifications liées à la promulgation de la loi sur la transition énergétique
- Pluviométrie et hydrologie 2015

I. Approbation du CR du 16 juin 2015

Le compte rendu, n'appelant pas de remarque, est adopté à la majorité.

II. Renouvellement des membres du Bureau

Monsieur Jean François COLLAR DOT rappelle les modalités d'élection du bureau, prévues dans le règlement intérieur. Les membres du bureau sont au nombre de seize (dont le Président et les cinq Vice-Présidents déjà élus). Ils doivent être titulaires au sein du comité syndical. Chaque comité géographique doit être représenté par trois membres (dont un Vice Président). Le Président fait appel à candidature pour les dix postes restant à pourvoir. Il propose de conserver les mêmes membres du bureau précédent.

Se présentent :

Comité « Cent Fonts »

- Gérard PAILLET (Féney)
- Hubert POULLOT (Com. Com. Sud Dijonnais)

Comité « Bièvre »

- Paul Marie BERTHIOT (Thorey en Plaine)
- Jean Luc BOILLIN (Brazey en Plaine)

Comité « Vouge Amont »

- Denis PENNING (St Nicolas les Cîteaux)
- Franck PACOT (Villebichot)

Comité « Varaude »

- Christophe ALLEXANT (Com. Com. Sud Dijonnais)
- Gérard TARDY (Com. Com. de Gevrey)

Comité « Vouge aval »

- Didier LEVEQUE (Magny les Aubigny)
- Jérôme TOUCHARD (Charrey sur Saône)

Aucun autre candidat ne se présente.

Au premier tour les résultats sont les suivants :

Membres	- Nombre de votants :	104
BIETRE	- Jean Luc BOILLIN	104
	- Paul Marie BERTHIOT	104
Membres	- Nombre de votants :	104
CENT FONTS	- Gérard PAILLET	104
	- Hubert POULLOT	104
Membres	- Nombre de votants :	104
VARAUDE	- Christophe ALLEXANT	104
	- Gérard TARDY	104
Membres	- Nombre de votants :	104
VOUGE AMONT	- Denis PENNING	104
	- Franck PACOT	104
Membres	- Nombre de votants :	104
VOUGE AVAL	- Didier LEVEQUE	104
	- Jérôme TOUCHARD	104

Messieurs ALLEXANT Christophe, BERTHIOT Paul Marie, BOILLIN Jean Luc, LEVEQUE Didier, PACOT Franck, PAILLET Gérard, PENNING Denis, POULLOT Hubert, TARDY Gérard et TOUCHARD Jérôme sont élus membres au 1^{er} tour.

Monsieur Jean François COLLARDOT fait l'appel de candidature pour le poste de Secrétaire du bureau et du Conseil Syndical. A l'instar du renouvellement des membres du bureau, le Président propose de reconduire Monsieur Jérôme TOUCHARD en tant que secrétaire. Aucun autre candidat ne se déclare.

Les résultats sont les suivants :

Secrétaire	- Nombre de votants :	104
	- Jérôme TOUCHARD	104

Monsieur Jérôme TOUCHARD est élu Secrétaire au 1^{er} tour.

COMPOSITION DU BUREAU DU SBV

Le résultat des votes a donné la composition du bureau comme suit :

- Président :	Monsieur COLLARDOT Jean François
- 1 ^{er} Vice-Président	Monsieur REMY Claude
- 2 ^{ème} Vice-Président :	Monsieur GELIN Yves
- 3 ^{ème} Vice-Président :	Monsieur CHEVALLIER Maurice
- 4 ^{ème} Vice-Président :	Monsieur BOUILLON Bernard
- 5 ^{ème} Vice-Président :	Monsieur JACQUET Patrick
- Secrétaire :	Monsieur TOUCHARD Jérôme
- Membres :	Monsieur ALLEXANT Christophe
	Monsieur BERTHIOT Paul Marie
	Monsieur BOILLIN Jean Luc
	Monsieur LEVEQUE Didier
	Monsieur PACOT Franck
	Monsieur PAILLET Gérard
	Monsieur PENNING Denis
	Monsieur POULLOT Hubert
	Monsieur TARDY Gérard

III. Délégation d'attribution au Président et au Bureau

a) Délégation au Président

Délibération

Le conseil syndical, conformément à l'article L2122-22 du CGCT et le code des marchés publics, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne délégation pour la durée du mandat au Président pour :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- Passer les contrats d'assurance et accepter le montant de remboursement des sinistres y afférents,
- Intenter au nom du syndicat les actions en justice ou défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui, dans tous les cas, devant toutes les juridictions et à toutes les étapes de la procédure ; autoriser le Président à s'adjoindre tout service en conseil qu'il jugera nécessaire.

b) Délégation au Bureau

Délibération

Le conseil syndical, conformément à l'article L5211-10 de CGCT et après en avoir délibéré donne délégation de ses attributions au bureau à l'exception de :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- De l'approbation du compte administratif ;
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;

- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- De la délégation de la gestion d'un service public ;
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville ;
- Des décisions engageant un marché supérieur au seuil défini par décret pour les MAPA (Marchés A Procédure Adaptée).

IV. Constitution de la commission d'appel d'offre

Délibération

Le Président explique que selon le code des marchés publics, une commission d'appel d'offres est créée de manière permanente pour la passation de marché. Le Président siège de droit. La population de la commune la plus importante du bassin étant supérieure à 3 500 habitants, cette commission doit être composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants :

Le comité syndical, après en avoir délibéré, désigne unanimement :

- En tant que titulaires à la commission d'appel d'offre
 - o M. REMY Claude
 - o M. GELIN Yves
 - o M. CHEVALLIER Maurice
 - o M. BOUILLOT Bernard
 - o M. JACQUET Patrick
- En tant que suppléants à la commission d'appel d'offre
 - o M. TARDY Gérard
 - o M. BOILLIN Jean Luc
 - o M. LEVEQUE Didier
 - o M. POULLOT Hubert
 - o M. PENNING Denis

V. Indemnités de Présidence et de Vice-Présidence

Délibération

Vu l'article L.5211-12 et R 5211-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le montant de l'indice brut 1015.

Le comité syndical, après en avoir délibéré décide unanimement :

- D'attribuer, à Monsieur COLLARDOT Jean François, Président, une indemnité correspondant à la réglementation en vigueur pour une population du syndicat mixte composé exclusivement de communes et d'EPCI correspondant à la tranche de 50 000 à 99 999 habitants, à savoir :
 - 20 % de l'indice brut 1015
- L'application du montant de cette indemnité se fera au lendemain du jour de l'installation du nouveau conseil syndical, c'est à dire avec effet le 9 septembre 2015.
- D'attribuer, à Messieurs REMY Claude, GELIN Yves, CHEVALLIER Maurice, BOUILLOT Bernard et JACQUET Patrick, Vice-Présidents, une indemnité correspondant à la réglementation en vigueur pour une population du syndicat mixte composé exclusivement de communes et d'EPCI correspondant à la tranche de 50 000 à 99 999 habitants, à savoir :
 - 5 % de l'indice brut 1015
- L'application du montant de ces indemnités se faisant dès lors que l'arrêté de délégation des fonctions est exécutoire.
- D'inscrire les dépenses à l'article 6531 du budget primitif de 2015.

VI. Travaux en rivières

M. COLLARDOT transmet la parole à M. LANIER.

- c) PPRE – Tranche 2015

Il rappelle que le Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Vouge et de ses affluents 2011-2015 est un programme de gestion de la végétation de berges (ripisylve) quinquennal validé par Arrêté Préfectoral en octobre 2011.

Ainsi la tranche de travaux 2015, constitue la dernière du PPRE en cours et se déroulera entre l'automne et l'hiver 2015-2016 ; un prochain PPRE sera rédigé à la suite pour la période 2016-2021.

La consultation des entreprises, pour l'année 2015, a été lancée le 20 juillet 2015 et s'est achevée le 21 août 2015. Quatre entreprises ont présenté une offre (ROSSI Espace Vert (89), EURL Chenot (21), Entr'in 52 (52), PETIT Sébastien (71)). L'analyse des offres est en cours, et la commission d'appel d'offres renouvelée précédemment devra se réunir prochainement afin de se prononcer sur le candidat à retenir.

d) Projet de restauration des continuités écologiques et sédimentaires de l'Oucherotte à Longecourt en Plaine et Aiserey

M. LANIER explique que la démarche de restauration des continuités écologiques et sédimentaires est portée par le SBV (maître d'ouvrage) en partenariat étroit avec les deux communes (signatures de conventions bipartite instituant l'ouverture de quatre vannages durant six mois par an).

Concernant Longecourt en Plaine, avant l'engagement de la commune, Monsieur le Maire souhaite rencontrer le propriétaire riverain (château de Longecourt en Plaine) afin de l'informer du projet. Le SBV est dans l'attente du compte rendu du rendez-vous.

Pour ce qui concerne Aiserey, le projet de restauration du « seuil aux sirènes » présente également l'intérêt de réduire liée l'envasement de la rivière à la fermeture permanente du vannage depuis plusieurs décennies.

Le dossier loi sur l'eau, rédigé par le SBV, a été déposé en DDT le 30 avril 2015 et a obtenu un avis favorable le 18 mai dernier. A la suite la convention technique et financière a été signée le 8 juillet 2015 précisant les engagements de chaque partie.

A ce jour, les premiers travaux ont été réalisés comme suit :

- 23 juillet 2015, vidange de l'étang et sauvegarde piscicole,
- 29 juillet 2015, extraction de quelques dizaines de m³ de sédiments, en amont du seuil, afin de connaître l'état des lieux du vannage, et pose d'un batardeau à l'aval du seuil dans l'attente de la réfection du vannage,
- 29 et 30 juillet 2015, consultation de deux entreprises (BABOUHOT de Gevrey et NICOLAS de Nuits st Georges) par le SBV, en présence des élus communaux, afin de proposer des solutions de restauration du vannage,
- Dans les jours à venir, un échange est envisagé en Mairie d'Aiserey, afin de choisir l'entreprise et le type d'intervention à réaliser.

Des photographies et illustrations sur ces projets sont présentées au conseil syndical.

VII. Réaménagement des locaux du SBV

Le Président demande à M. BOILLIN Nicolas de présenter ce dossier. Il explique que ce sont les sociétés ISOPLAC et COPIAFAX qui ont été retenues pour réaliser le réaménagement.

Les coûts définitifs sont les suivants :

- ISOPLAC (cloison / plomberie / électricité / peinture) a facturé 16 624.86 € TTC,
- COPIAFAX (modification du système informatique) a facturé 3 984,29 € TTC,
- Du mobilier a été acheté, en sus, pour un montant de 1 638.40 € TTC.

Il explique que le montant de l'opération s'élève à 22 247.55 € TTC pour un montant estimatif initial de 30 000 € (cf. vote du conseil syndical du 3 mars 2015 et de la délibération du bureau du 21 avril 2015).

Quelques planches photographiques illustrent son propos.

VIII. Réglementation encadrant l'usage des pesticides

Le Président demande à M. BOILLIN Nicolas de faire un point succinct sur la nouvelle réglementation encadrant l'usage des produits phytopharmaceutiques sur le territoire national.

Il explique que l'utilisation future, des produits phytosanitaires sur le territoire national a été modifiée par la promulgation de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Ainsi et de manière générale, **l'interdiction d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires** (avec classement toxicologique) sur les espaces publics et privés relevant de la compétence des personnes publiques, est institué au **1^{er} janvier 2017** (en lieu et place du 1^{er} janvier 2020). Par ailleurs, l'interdiction de l'usage des pesticides par les particuliers a également été avancée de trois ans (1^{er} janvier 2019 au lieu du 1^{er} janvier 2022). Celle-ci s'accompagne du retrait de la vente en libre-service de ces produits pour les particuliers au 1^{er} janvier 2017.

Eu égard à ces nouvelles dispositions, le SBV a largement informé les communes et les délégués du bassin, afin que ceux-ci prennent dès à présent conscience de l'évolution de la réglementation. Dans ces conditions, le Président insiste sur le fait que les modifications de pratiques des collectivités doivent être engagées au plus tôt, sachant qu'il ne reste plus que 15 mois (soit une campagne) avant l'application de la loi.

IX. Pluviométrie et hydrologie 2015

M. BOILLIN Nicolas explique que sur la station de Dijon Longvic, en moyenne (entre 1970 – 2014), 483.1 mm de pluie tombent entre janvier et août ; le cumul pluviométrique de 2015 n'est que de 363,1 mm, soit un déficit de 25 % par rapport à la moyenne. Il est également à noter que les températures maximales de juin, juillet et août sont respectivement supérieures à la normale de 3, 4.5 et 2°C. Malgré cette situation et grâce à la bonne recharge hivernale, les débits des rivières ont chuté tardivement (premiers arrêtés de limitation de l'usage de l'eau début juillet). En comparaison avec 2003, les débits des rivières étaient plus hauts mais les sols beaucoup plus secs (sécheresse comparable à 1976 voir 1964).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 Heures 00 et propose de partager le verre de l'amitié.